



FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE

INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

2019-2020

Edition septembre 2019
Imprimerie DALI / Unistra

SOMMAIRE

p - 3

PRÉSENTATION

p - 5

INFORMATIONS PRATIQUES

Equipe administrative
Equipe pédagogique
Sites internet
Calendrier 2019/2020
Manifestations scientifiques
Bibliothèques et documentation
Revue de droit canonique
Réseau Alumni
Logement à Strasbourg

p - 17

CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTION

Conditions d'accès
Inscription
Accès aux cours
Eléments optionnels

p - 20

CAPACITÉ EN DROIT CANONIQUE

Programme
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

p - 22

LICENCE DE DROIT CANONIQUE

Programme
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

p - 28

MASTER DE DROIT CANONIQUE

Programme
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

p - 35

NOTES PERSONNELLES

PRÉSENTATION

La Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg propose, par l'intermédiaire de l'Institut de droit canonique (IDC), une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'Etat français pouvant être reconnus, sous conditions, par l'Eglise en vertu d'accords internationaux liant l'Etat français au Saint-Siège.

L'Institut de droit canonique a été créé par arrêté rectoral le 13 décembre 1920, à l'initiative de Mgr Victor Martin, et approuvé par le Commissaire Général de la République le 14 février 1921. Après être devenu Institut d'université par décret ministériel du 30 novembre 1956, il a été réintégré à la Faculté de théologie catholique en 1970.

En raison des spécificités qui caractérisent l'Institut de droit canonique de Strasbourg, le cursus d'études répond aussi bien aux exigences scientifiques de l'Université française qu'à celles exprimées dans les textes canoniques en vigueur, en particulier le Décret *Novo Codice* du 2 septembre 2002.

DIPLÔME D'UNIVERSITE (DU)

Capacité en droit canonique

La Capacité en droit canonique, diplôme de l'Université de Strasbourg (DU), atteste une connaissance très générale du droit canonique et offre une introduction aux disciplines dont l'étude approfondie exige une formation supérieure. La préparation à la Capacité en droit canonique est assurée par enseignement à distance (EAD). La durée de la préparation est d'une année. La Capacité en droit canonique ne donne pas accès de droit à la Licence de droit canonique.

DIPLÔMES NATIONAUX

Licence de droit canonique

La Licence de droit canonique se prépare par un système combiné de sessions sur place et d'enseignement à distance (EAD). La formation spécialisée en droit canonique se fait pendant les deux derniers semestres de la Licence (L-S5 et L-S6). Elle introduit à l'histoire des sources du droit canonique et vise une connaissance générale du droit canonique en vigueur dont on acquiert les méthodologies spécifiques. Sont en particulier commentés de manière suivie les deux Codes de droit canonique, latin de 1983 et oriental de 1990.

Master de droit canonique

Le Master de droit canonique offre une formation scientifique approfondie en droit canonique. La formation est organisée par sessions sur place et par enseignement à distance (EAD) pour les deux premiers semestres du Master (M-S1 et M-S2), et sous forme de sessions mensuelles bloquées sur place pour les 3^e et 4^e semestres (M-S3 et M-S4). Cette formation par la recherche s'appuie sur un *Axe de recherche en droit canonique*, intégré à l'équipe « *Droits et religions* » de l'UMR7354 DRES (CNRS/Université de Strasbourg). Elle s'adresse aux personnes souhaitant acquérir une formation poussée dans le domaine de la science canonique. Les débouchés professionnels sont notamment la recherche et l'enseignement, les institutions

religieuses, les associations, les professions juridiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG)...

Doctorat en droit canonique

Le Doctorat en droit canonique se prépare dans le cadre de l'Ecole Doctorale de Théologie et Sciences Religieuses (ED270) de l'Université de Strasbourg. Il permet d'accéder au corps des maîtres de conférences et peut conduire à l'Habilitation à diriger des recherches (HDR), qui sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique d'un(e) candidat(e) et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs, permettant ainsi d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

DIPLÔMES CANONIQUES

L'Institut de droit canonique, inséré dans la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, offre une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'Etat français (système LMD). Certains de ces diplômes peuvent être reconnus, sous conditions, par l'Eglise catholique, permettant l'obtention des grades canoniques correspondants :

Le Master en droit canonique (5 ans ou 10 semestres) peut être reconnu comme **Licence canonique en droit canonique**, à condition d'avoir le prérequis théologique et philosophique de 2 ans ou 4 semestres.

Le Doctorat, spécialité droit canonique, peut être reconnu comme **Doctorat canonique en droit canonique**, à condition d'avoir obtenu la Licence canonique en droit canonique et validé une année d'habilitation à préparer une thèse de doctorat canonique en droit canonique.

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Faculté de théologie catholique

Institut de droit canonique

Palais Universitaire

Service de scolarité

Bureau 43 (Rez-de-chaussée, 1^{er} couloir à droite)

9 place de l'Université - BP 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

Capacité, Licence et Master de droit canonique :

theo-catho@unistra.fr

03 68 85 69 23

Doctorat en droit canonique :

Michèle Hassani

Courriel : mhassani@unistra.fr

Tél : 03.68.85.68.41

ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

AOUN Marc, PR Droit canonique, Directeur de l'IDC

9 place de l'Université – 67084 Strasbourg Cedex

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : aounm@unistra.fr

BAMBERG Anne, MCF HDR Droit canonique

9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : bamberg@unistra.fr

JOUBERT Thibault, MCF Droit canonique

9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : tjoubert@unistra.fr

KY-ZERBO Alphonse, MCF Droit canonique

9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg

Tél : 03.68.85.68.31

Courriel : kyzerbo@unistra.fr

MESSNER Francis, PR conventionné Droit des religions

MISHA (bur. 271) – 5 Allée du Général Rouvillois

67000 Strasbourg

Tél : 03.68.85.62.77

Courriel : francis.messner@misha.cnrs.fr

ECKERT Raphaël, PR Histoire du droit

1 Place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex

Courriel : raphael.eckert@unistra.fr

PAUTHIER Céline, PR Histoire du droit

1 Place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex

Tél : 03.68.85.82.42

Courriel : celine.pauthier@unistra.fr

TUFFERY-ANDRIEU Jeanne-Marie, PR Histoire du droit
1 Place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex

Courriel : j.tufferyandrieu@unistra.fr

DENKHA Ataa, Officialité de Strasbourg
16 Rue Brûlée – 67081 Strasbourg

Tél : 03.88.21.24.57
Courriel : ataadenkha@gmail.com

FADY Marie-Elisabeth, Officialité de Strasbourg
16 Rue Brûlée – 67081 Strasbourg

Tél : 03.88.21.24.57
Courriel :
marie-elisabeth.fady@wanadoo.fr

Permanences des enseignants

Marc AOUN	Lundi 10h – 12h sur rendez-vous (bur. 30)
Anne BAMBERG	Lundi 15h – 17h sur rendez-vous (bur. 30)
Alphonse KY-ZERBO	Mardi 10h – 12h sur rendez-vous (bur. 30)
Thibault JOUBERT	Jeudi 10h – 12h sur rendez-vous (bur. 30)
Francis MESSNER	Lundi 9h – 12h sur rendez-vous (MISHA, bur. 271)
Raphaël ECKERT	Sur rendez-vous
Céline PAUTHIER	Sur rendez-vous
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	Sur rendez-vous
Ataa DENKHA	Sur rendez-vous
Marie-Elisabeth FADY	Sur rendez-vous

SITES INTERNE

- **Université de Strasbourg**
- **Faculté de théologie catholique**
- **UMR 7354 DRES**
- **Revue de droit canonique**

<http://www.unistra.fr/>
www.theocatho-strasbourg.fr/
<http://dres.misha.cnrs.fr/>
<http://www.droitcanon.com/>

The screenshot shows a Windows Internet Explorer browser window displaying the website of the Faculty of Catholic Theology of Strasbourg. The browser's address bar shows the URL <http://theocatho.unistra.fr/>. The website header features the title "Faculté de Théologie Catholique de Strasbourg" and the address "9 Place de l'Université - 67000 Strasbourg - 03 68 85 68 81". The navigation menu includes "Accueil", "Renseignements", "Les enseignants", "Les études", "Ressources en ligne", "Unistra", "Contact", and "Espace réservé". The main content area has a large banner image of a building with the text "UNIVERSITÉ DE STRASBOURG". Below the banner are three sections: "La Rentrée" with a student studying, "Les Infos" with a building and people, and "Les Formations" with a student. A text box on the right states "Une Institution originale" and describes the faculty's history, founded in 1902. The Windows taskbar at the bottom shows the "démarrer" button, the active window "Faculté de Théologie...", and the system tray with the date "FR" and time "11:21".

CALENDRIER 2019-2020

2019

Lundi 30 septembre 2019 : 9h-12h, examens oraux de Master 1^{ère} année M-S2 (2^{ème} session du 2^{ème} semestre) - Palais Universitaire.

Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1) :

Lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2019

Sessions de Master 2 (M-S3) :

Mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 septembre 2019

Mardi 5, mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 novembre 2019

Mardi 26, mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29 novembre 2019

Mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20 décembre 2019

2020

Lundi 13 janvier 2020 : 9h-12h et 14h-17h, épreuves terminales de Licence L-S5 et épreuves orales de Master 1^{ère} année M-S1 (1^{ère} session du 1^{er} semestre) - Palais Universitaire.

Sessions de Licence (L-S6) et de Master 1 (M-S2) :

Lundi 13 au vendredi 17 janvier 2020

Sessions de Master 2 (M-S4) :

Lundi 27, mardi 28, mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 janvier 2020

Mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6 mars 2020

Mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 mars 2020

Lundi 18 mai 2020 : 8h-12h, épreuve écrite de Capacité (1^{ème} session) et épreuve écrite de Licence L-S6 - Palais Universitaire.

Lundi 18 - mardi 19 mai 2020 : 9h-12h et 14h-17h, épreuves orales de Capacité (1^{ère} session), épreuves terminales de Licence L-S6, examens oraux de Master 1^{ère} année M-S2 (1^{ère} session du 2^{ème} semestre) et examens oraux de Master 1^{ère} année M-S1 (2^{ème} session du 1^{ème} semestre) - Palais Universitaire.

Lundi 28 septembre 2020 : 8h-12h, épreuve écrite et épreuves orales de Capacité (2^{ème} session) et examens oraux de Master 1^{ère} année M-S2 (2^{ème} session du 2^{ème} semestre) - Palais Universitaire.

Lundi 28 - vendredi 2 octobre 2020 : Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1).

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES 2019/2020 (compléments et mis à jour à venir)

Lundi 23 – mardi 24 novembre 2020, Colloque annuel de la *Revue de droit canonique*, (RDC-IDC-UMR7354 DRES) Strasbourg, Palais Universitaire.

BIBLIOTHÈQUES ET DOCUMENTATION

BIBLIOTHEQUES :

Deux bibliothèques spécialisées sont mises à la disposition des étudiants en droit canonique :

- Bibliothèque de l'Institut de droit canonique
- Bibliothèque des Facultés de théologie

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE DROIT CANONIQUE

Suite à la création de l'Institut de droit canonique s'est peu à peu constituée une bibliothèque spécialisée qui compte aujourd'hui près de 25 000 volumes.

La bibliothèque est accessible en priorité aux étudiants régulièrement inscrits en droit canonique, en théologie ou en droit ; un public plus large peut cependant y être accueilli sur présentation d'une attestation délivrée par le directeur de recherches ou par l'institution de rattachement.

La bibliothèque de droit canonique comprend deux salles de travail, pouvant accueillir une trentaine de lecteurs, et offre un cadre idéal pour approfondir des questions de cours ou effectuer des recherches plus poussées. Un ordinateur relié au réseau Internet est mis à la disposition des lecteurs, ainsi qu'une visionneuse de microfiches.

Outre un fonds ancien comprenant des ouvrages de valeur (dont des éditions du *Corpus Iuris Civilis* et du *Corpus Iuris Canonici*), la bibliothèque renferme un grand nombre d'usuels, d'ouvrages canoniques, théologiques et historiques, de collections de sources et d'outils de travail fondamentaux, classés par grands thèmes. La bibliothèque met également à la disposition des lecteurs une centaine de périodiques, dans diverses langues, dont plusieurs dizaines sont en cours d'abonnement. Le lecteur a aussi la possibilité de consulter les mémoires de Master et les thèses de Doctorat soutenus à l'Institut de droit canonique. L'intégralité du fonds de la bibliothèque est en libre accès.

Tous les étudiants sont autorisés à emprunter des livres, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur de la bibliothèque (disponible sur place), qui limite le nombre à dix exemplaires par étudiant pour une durée ne pouvant excéder un mois, renouvelable éventuellement une fois. Les recherches bibliographiques peuvent s'effectuer sur place, grâce au fichier manuel répertorié par noms d'auteurs et -

encore partiellement pour le moment- à distance via Internet (www.sudoc.abes.fr), le processus d'informatisation du fonds étant actuellement en cours. La majorité des ouvrages étant à ce jour numérisée, la bibliothèque de l'Institut de droit canonique fait désormais partie du réseau de prêt entre bibliothèques (PEB). Aucun document n'est cependant envoyé directement par voie postale sur demande personnelle ou institutionnelle. Pour faire une demande de PEB, il convient de s'adresser à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS). Sont toutefois exclus de toute forme de prêt les usuels (cote U), les ouvrages antérieurs à 1900, ainsi que certains périodiques. À noter que la reproduction par photographie numérique sans flash est autorisée.

Collections

25 000 documents en libre accès

130 titres de périodiques

Fonds spécialisé pour les études et la recherche dans les domaines du droit canonique, de la théologie, de l'histoire,... : conciles œcuméniques et synodes, histoire des institutions, gouvernement de l'église, diocèses et paroisses, droit sacramentaire, droit matrimonial, jurisprudence canonique, droit canonique oriental,...

Localisation

Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile droite, salles 31 et 32.

Horaires d'ouverture

13h par semaine, durant toute l'année universitaire (voir affichage des horaires sur place et sur le site de la Faculté de théologie catholique, rubrique « Les bibliothèques »).

Accès

Accès réservé aux enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants ainsi que toute personne munie d'une autorisation.

Modalités de prêt

10 documents pour une durée d'un mois.

Services

30 places assises,

1 poste de consultation du catalogue et des ressources en ligne, relié à internet.

Accès WIFI

Visionneuse de microfilms.

Contact :

Tél : 03 68 85 68 32

Courriel : theo-idc-bib@unistra.fr

BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS DE THÉOLOGIE

Collections

100 000 documents en libre accès,

530 titres de périodiques,

Fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement de la théologie : textes sacrés, sources, exégèse biblique, dogmatique, théologie pratique, patristique, histoire religieuse, philosophie religieuse, sociologie religieuse, éthique...

Localisation

Palais Universitaire, rez-de-chaussée, aile gauche, salle 1.

Horaires d'ouverture

Fermeture pour travaux durant une partie de l'année universitaire 2011-2012 : voir affichage des horaires sur place et sur le site de la Faculté rubrique « Les bibliothèques ».

Modalités de prêt

10 documents pour une durée de 3 semaines (1 mois pour les doctorants et les enseignants).

Services

60 places assises.

Accès WIFI.

3 postes de consultation du catalogue et des ressources en ligne, présentation, sur demande, du catalogue de la bibliothèque et des ressources électroniques.

Contact

Tél : 03 68 85 68 25

Courriel : theo-bib@unistra.fr

DOCUMENTATION

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS, fonds CADIST) ainsi que les autres bibliothèques spécialisées de l'Université de Strasbourg (bibliothèques d'histoire, du Portique, U2-U3, de la Misha, ...) sont également accessibles aux étudiants en droit canonique.

Accès aux ressources électroniques

Le portail documentaire de l'Université de Strasbourg permet d'interroger et de consulter en ligne de nombreuses bases de données (références bibliographiques et textes intégraux), des encyclopédies, des périodiques électroniques et la presse. L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec les identifiants et mot de passe du compte ENT.

Adresse directe

<http://scd-portail.unistra.fr>.

Depuis le site internet du SCD

<http://scd.unistra.fr>, rubrique Portail documentaire de l'Université de Strasbourg, bandeau de gauche.

Depuis l'ENT

<http://ent.unistra.fr>, rubrique Documentation, rubrique Portail documentaire de l'Université de Strasbourg.

Depuis le site internet de l'Université

www.unistra.fr, rubrique Portail documentaire.

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Ce service – payant – consiste dans l’envoi postal d’un livre ou de la photocopie d’un article de revue (les revues sont exclues du prêt) à un demandeur qui ne réside pas sur place. Le prêt entre bibliothèques, qui fait partie des obligations des bibliothèques nationales, est une pratique courante en France. Or, Strasbourg a été désigné en 1981 comme Centre d’Acquisition et de Diffusion de l’Instrument Scientifique et Technique (CADIST) pour le domaine des Sciences Religieuses. Ce CADIST, constitué par la Bibliothèque Nationale et Universitaire (BNU) et la Bibliothèque des Facultés de Théologie, est bien placé pour assurer le PEB auquel tout chercheur ou étudiant en sciences religieuses peut prétendre.

Le prêt se pratique de bibliothèque à bibliothèque. Pour recevoir un livre ou une photocopie d’article, on s’adressera à la bibliothèque universitaire la plus proche de son domicile ou à une bibliothèque municipale de quelque envergure. Ces institutions possèdent les formulaires pour la demande et effectuent l’opération. Ne jamais s’adresser directement, dans le cadre d’un PEB, aux bibliothèques strasbourgeoises.

Pour information, voici la liste des bibliothèques universitaires françaises : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Lyon-Bron, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, St-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Paris-Sorbonne, Paris-Grand Palais, Paris-VIII, Paris-IX, Paris-XIII, Paris-Nanterre, Paris-Orsay.

La demande déposée auprès des bibliothèques nationales ou municipales doit être envoyée exclusivement à l’adresse suivante :

Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

Prêt entre bibliothèques

6, place de la République – BP 1029/F

67070 STRASBOURG CEDEX

REVUE DE DROIT CANONIQUE*

Revue de droit canonique

Palais Universitaire – bureau 38

9, place de l’Université

67084 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.68.85.68.88

Courriel : rdc@unistra.fr

Site : www.droitcanon.com

La *Revue de Droit Canonique* (RDC) paraît sans interruption depuis 1951. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d’études organisés par l’Institut de droit canonique et ses

partenaires scientifiques, des comptes rendus de livres,... Derniers numéros parus : *Le mariage. Décret de Gratien, causes 27 à 36* (58-59, 2008-2009) ; *Liturgie, droit, institutions. Hommage à Marcel Metzger* (60, 2010) ; *L'enseignement du droit canonique. Contenu, méthode, épistémologie* (61/1, 2011) ; *Droit et religions. Droit canonique* (61/2, 2011) ; *La Tradition recomposée* (62/1, 2012) ; *La Vérité* (62/2, 2012) ; *Relations de travail et religions* (63, 2013) ; *Varia* (64/1, 2014) ; *Varia* (64/2, 2014) ; *Les vœux religieux* (65/1, 2015) ; *Varia* (65/2, 2015) ; *La conjugalité* (66, 1-2, 2016) ; *Mitis Iudex Dominus Iesus, Mitis et Misericors Iesus. Justice, vérité, miséricorde : la révision du procès en nullité de mariage* (67/1, 2017) ; *Reconfigurations paroissiales. Varia* (67/2, 2017), *Mariages mixtes, mariages interreligieux, mariages disparés. Varia* (68/1, 2018) ; *Varia* (68/2, 2018) à paraître.

* Abonnement normal : 34€ par an ; abonnement spécial étudiant : 25 € par an ; abonnement spécial Afrique sur demande (tarifs 2016).

RESEAU ALUMNI

Le réseau Alumni de l'Université de Strasbourg rassemble les diplômés, doctorants et personnels de l'Université de Strasbourg et des trois anciennes universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman. Créé en 2012, son principe fondateur est de renforcer et de rendre concrète la solidarité entre les générations afin de favoriser notamment l'emploi des jeunes diplômés. Ce réseau à vocation internationale est désormais ouvert aux étudiants dans le cadre du programme de parrainage.

Le programme de parrainage : une aide concrète aux étudiants



Lancé en novembre 2013, le programme de parrainage du réseau Alumni a pour principal objectif d'aider les étudiant(e)s de l'Unistra dans différents domaines en leur permettant de bénéficier de conseils, de contacts et d'invitations. Son principe est simple : mettre en relation, durant une période de 6 ou 12 mois renouvelable, deux étudiants pour les sections « adaptation à la vie universitaire » et « conseil en formation », et un membre du réseau Alumni avec un étudiant pour les sections « insertion professionnelle » et « création d'entreprise ».

Etre parrainé ou parrainer vous intéresse ? Rendez-vous sur <http://alumni.unistra.fr>, activez votre espace membre en entrant vos identifiants ENT (inscription à droite), puis déclarez votre souhait d'être filleul(e) ou parrain/marraine en cliquant sur la fonction « parrainage » de votre espace. L'accès au réseau Alumni ainsi qu'au parrainage est gratuit.

(contact)

Service Relations Alumni
3-5 rue de l'Université
67000 Strasbourg

T +33 (0)3 68 85 68 95
contact@alumni.unistra.fr

 /alumni.unistra
 @alumniunistra

LOGEMENT A STRASBOURG

Les sessions sur place se déroulent dans les locaux de l'Institut de droit canonique, au **Palais Universitaire**
- 9 Place de l'Université – 67084 Strasbourg Cedex.

<p>Grand Séminaire 2 rue des Frères 67081 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.36.03.28 Fax : 03.88.37.33.13</p>
<p>Communauté Assomptionniste P. Alain Schmitt 26 boulevard de l'Orangerie 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.60.71.91 Email : aastbg@gmail.com</p>
<p>Foyer Jeunes Ouvriers Chrétiens 5 rue Saint Léon 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél / Fax : 03.88.15.70.20</p>
<p>Foyer de l'Étudiant Catholique 17 place Saint-Étienne 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.35.36.20 / Fax : 03.88.37.99.83 Internet http://www.fec-asso.org/</p>
<p>Cité Universitaire de la Robertsau 14 route de la Wantzenau 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.45.88.00</p>
<p>Foyer Notre-Dame 3 rue des Échasses 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.32.47.36 / Fax : 03.88.22.68.47</p>
<p>Amitel (Foyer Mixte de Jeunes travailleurs et Etudiants) 8 rue de Soleure 67085 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.36.15.28 / Fax : 03.88.36.71.92 Internet : www.amitel-fjt.com</p>
<p>Foyer des Pères Oblats 21 route de la Wantzenau 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.31.88.69 / Fax : 03.88.31.88.68</p>
<p>Séminaire Protestant 1b quai St Thomas 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.25.90.25 Internet : www.fondation-saint-thomas.fr</p>
<p>Maison de l'Étudiante 7 boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.35.32.67 ou 06.70.59.58.59 Fax : 03.88.14.03.05</p>
<p>Espace Arc-en-ciel ste Odile 8 rue de l'Arc-en-ciel 67000 Strasbourg</p>	<p>Tél : 03.88.21.14.44</p>

Paroisses st Maurice et st Bernard 41 avenue de la Forêt-Noire 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.61.16.57 / Port. : 06.80.11.83.60 Email : vincent.steyert@wanadoo.fr Internet : www.paroisse-maurice-bernard.fr
Centre Bernanos - Aumônerie Universitaire Catholique 4 rue de Palerme 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.60.10.92
Pères du St Esprit - Communauté Spiritaine 8-10 avenue de la Forêt-Noire 67000 STRASBOURG	Tél : 03.88.61.36.57 Fax : 03.88.41.19.52 Email : spistrasbourg@noos.fr
Communauté Dominicaine Centre E. Mounier 41 boulevard de la Victoire 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.21.24.12
Communauté des Sœurs de la Charité Maison générale 12 rue Johann Knauth 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.15.44.60 Fax : 03.88.15.44.64 Email : contact@srdelacroix.fr
Communauté des Sœurs Servantes de l'Eucharistie 16 rue des Sœurs 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.35.48.51 Fax : 03.88.24.11.57
Centre Culturel st Thomas 2 rue de la Carpe Haute 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.31.19.14
Couvent de Marie-Réparatrice 14 rue sainte Elisabeth 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.36.19.01
CIARUS 7 rue Finkmatt 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.15.27.88 Fax : 03.88.15.27.89 Internet : www.ciarus.com
Hôtel Victoria 7 rue du Maire Kuss 67000 Strasbourg	Tél : 03.88.32.13.06 / Fax : 03.88.32.69.78 Internet : http://hotelvictoriastrasbourg.com
Résidence Louise 22 rue de Bouxwiller 67000 Strasbourg	Tél. : 03.83.54.32.67
Hôtel Patricia 1A rue du Puits 67000 Strasbourg	Tél : 03 88.32.14.60 / Fax : 03.88.32.19.08 Internet : http://hotelpatricia.fr

CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTION

CONDITIONS D'ACCÈS

Capacité en droit canonique

La préparation de la Capacité en droit canonique est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou possédant un niveau de formation équivalent. Pour ces derniers, l'inscription est subordonnée à l'accord du directeur de l'Institut de droit canonique, après avis favorable motivé donné par le responsable du diplôme de Capacité qui aura auditionné le candidat.

Licence de droit canonique

Sont admis de plein droit en 3^{ème} année de Licence de droit canonique les étudiants ayant déjà capitalisé les crédits européens correspondant à quatre semestres de théologie catholique (120 ECTS). Les étudiants ayant capitalisé le même nombre de crédits dans d'autres disciplines universitaires (juridiques, littéraires, historiques...) ou pouvant se prévaloir d'un niveau équivalent peuvent être admis à s'inscrire en Licence de droit canonique après examen de leur dossier par la Commission pédagogique.

La Commission pédagogique peut admettre sur qualification professionnelle les étudiants qui se présentent avec succès aux épreuves de l'*examen d'accès direct* à la Licence en droit canonique.

Une mise à niveau en théologie est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pas une formation suffisante en théologie. Le contenu et les modalités d'évaluation sont fixés par l'enseignant responsable de la mise à niveau, après entretien personnalisé avec le candidat concerné.

Master de droit canonique

Les étudiants titulaires d'une Licence en droit canonique (180 ECTS) s'inscrivent de plein droit en 1^{ère} année de Master de droit canonique (inscription aux 60 premiers ECTS). Pour les étudiants titulaires d'une Licence dans une autre discipline (180 ECTS), l'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Les étudiants titulaires de la 1^{ère} année de Master de droit canonique (240 ECTS) s'inscrivent de plein droit en 2^{ème} année de Master de droit canonique. Les étudiants titulaires de la 1^{ère} année de Master dans une autre discipline (240 ECTS) peuvent solliciter leur inscription en 2^{ème} année de Master de droit canonique. L'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Doctorat en droit canonique

Les candidats au Doctorat en droit canonique, titulaires du Master en droit canonique ou d'un diplôme jugé équivalent, peuvent s'inscrire à ce diplôme sous réserve de l'accord des instances compétentes (Directeur de thèse, Équipe d'accueil, École doctorale...).

INSCRIPTIONS

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions administratives pour l'année 2018-2019 s'effectuent, sauf cas particuliers, exclusivement en ligne, via le site de l'Université :

- **du 5 juillet au 15 septembre 2019** (Licence 3^{ème} année)
- **du 5 juillet au 31 août 2019** (Master 1^{ère} année)
- **du 5 juillet au 30 septembre 2019** (Master 2^{ème} année)

Le candidat consultera le site internet de la Faculté : www.theocatho.unistra.fr, rubrique « La rentrée 2019-2020 ».

Doctorat : les documents sont disponibles en vue d'une 1^{ère} inscription ou d'une réinscription au secrétariat de l'Ecole Doctorale de Théologie et de Sciences Religieuses (ED270), Palais Universitaire, bureau 108 (1^{er} étage).

Contact : edtheol@unistra.fr

Site internet : <http://ed.theologie.unistra.fr/>

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

L'étudiant est invité, à l'occasion de la session de rentrée, à remplir une fiche d'organisation des études pour l'année universitaire **2019/2020**. Ce formulaire dûment rempli tient lieu d'inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et vaut inscription aux examens pour les deux semestres.

ACCES AUX COURS

Suite à l'inscription administrative, l'accès aux cours se fait via la plateforme *Moodle*, dans l'espace ENT (www.unistra.fr).

Pour un premier accès, suivre la procédure de première connexion, puis se reconnecter à l'ENT, aller dans l'onglet « pédagogie », puis « Plateforme Moodle », puis « s'inscrire à un cours ».

ÉLÉMENTS OPTIONNELS*

Année universitaire 2019-2020

Les éléments optionnels ci-dessous sont proposés par l'Institut de droit canonique au titre de l'année universitaire 2019-2020. Chaque élément optionnel validé de Licence ou de Master permet de capitaliser 3 ECTS.

POUR LES SEMESTRES IMPAIRS :

Droit local des cultes en Alsace-Moselle (L-S5, UE7) – 3 ECTS

Théologie du droit canonique (M-S1, UE2) – 3 ECTS

Les institutions européennes et les Eglises (M-S1, UE5) – 3 ECTS

Histoire des sources du droit canonique oriental (M-S3, UE1) – 3 ECTS

Epistémologie du droit canonique (M-S3, UE2) – 3 ECTS

Droits des Eglises et communautés ecclésiales non catholiques (M-S3, UE3) – 3 ECTS

POUR LES SEMESTRES PAIRS :

Le mariage (L-S6, UE5) – 3 ECTS

Biens et finances de l'Eglise (M-S2, UE1) – 3 ECTS

Fonction d'enseignement de l'Eglise (M-S2, UE3) – 3 ECTS

Droit missionnaire (M-S2, UE3) – 3 ECTS

* Contact : M. Aoun ou M. Ky-Zerbo (*coordonnées à la page 5 du présent guide*).

CAPACITÉ EN DROIT CANONIQUE

RESPONSABLE

Mme BAMBERG

PROGRAMME

Les cours de Capacité en droit canonique sont assurés par enseignement à distance (EAD).

UE 1 - Droit canonique (coef.2)

Validation : 1 écrit (coef.2)

UE 2 - Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique (coef.2)

M. Aoun

Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

UE 3 - Principes généraux du droit canonique (coef.2)

M. Ky-Zerbo

Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

UE 4 - Le peuple de Dieu et les sacrements (coef.2)

M. Joubert

Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

UE 5 - L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Eglise (coef.2)

Mme Bamberg

Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

UE 6 - Les procès en nullité de mariage (coef.2)

Mme Bamberg

Validation : CC (coef. 2), ORA (coef. 1)

Stage obligatoire dans un tribunal d'Eglise (coef. 2)

Mme Denkha, Mme Fady, responsables

UE 7 - Matières optionnelles

L'étudiant choisira l'une des trois matières suivantes :

1. Le droit des laïcs dans l'Eglise (coef.2)

M. Joubert

Validation : ORA (coef. 4)

2. Le droit de la vie consacrée (coef.2)

Mme Bamberg

Validation : ORA (coef. 4)

3. Stage dans une administration d'Eglise (coef.2)

M. Ky-Zerbo

Validation : ORA (coef. 4)

MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Epreuve écrite et épreuves orales :

Epreuve écrite (coef.2) :

L'étudiant traite un des cinq sujets au choix portant sur l'ensemble des matières obligatoires (UE2 à UE6) : durée de l'épreuve 4 heures.

Epreuves orales (coef.1) :

Interrogation orale dans chacune des matières obligatoires et dans la matière à option.

Contrôle continu (coef.3) :

Le contrôle continu se compose de cinq travaux écrits, à rédiger au cours de l'année, portant sur les cinq matières obligatoires.

Obtention de la Capacité en droit canonique

Pour être titulaire de la Capacité en droit canonique, l'étudiant doit avoir obtenu pour l'épreuve écrite, les épreuves orales, le contrôle continu et le rapport de stage, affectés de leurs coefficients respectifs, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

LICENCE DE DROIT CANONIQUE

RESPONSABLE

M. KY-ZERBO

Les cours de Licence en droit canonique combinent l'enseignement à distance (EAD) à des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **30 septembre au 4 octobre 2019** pour la session du 1^{er} semestre,
- **13 au 17 janvier 2020** pour la session du 2^e semestre.

NB : Les étudiants en Licence de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences...) organisées ou coorganisées par l'Institut de droit canonique au cours de l'année universitaire 2019-2020.

PROGRAMME

SEMESTRE L-S5

UE 1 - Langues vivantes étrangères

3 ECTS/coef 1

LVE (au choix), latin canonique obligatoire : M. Joubert

TC23EM11

UE 2 - Méthodologie de recherche universitaire

3 ECTS/coef 1

Méthodologie de recherche universitaire : M. Ky-Zerbo

TC23EM21

UE 3 - Histoire des sources du droit canonique

3 ECTS/coef 1

Histoire des sources du droit canonique occidental : Mme Tuffery-Andrieu

TC23EM31

Histoire des sources du droit canonique oriental : M. Aoun

TC23EM32

UE 4 - Normes générales

6 ECTS/coef 2

Normes générales (1) : M. Ky-Zerbo

TC23EM41

Normes générales (2) : M. Ky-Zerbo

TC23EM42

UE 5 - Droit sacramentaire (1)	6 ECTS/coef 2
---------------------------------------	---------------

Les sacrements de l'initiation : M. Joubert
La pénitence et l'onction des malades : M. Joubert

TC23EM51
TC23EM52

UE 6 – Procédures et sanctions	6 ECTS/coef 2
---------------------------------------	---------------

Procédures : Mme Bamberg
Sanctions : Mme Bamberg

TC23EM61
TC23EM62

UE 7 – UE d'ouverture	3 ECTS/coef 1
------------------------------	---------------

Droit local des cultes en Alsace-Moselle : M. Aoun

TC23EM71

SEMESTRE L-S6

UE 1 - Langues vivantes étrangères	3 ECTS/coef 1
---	---------------

LVE (au choix), latin canonique obligatoire : M. Joubert

TC23FM11

UE 2 - Méthodologie du recherche universitaire	3 ECTS/coef 1
---	---------------

Méthodologie de recherche universitaire : M. Ky-Zerbo

TC23FM21

UE 3 - Communautés ecclésiales	3 ECTS/coef 1
---------------------------------------	---------------

L'autorité suprême : Mme Bamberg
Les Eglises particulières : M. Aoun
Les associations dans l'Eglise : M. Ky-Zerbo

TC23FM31
TC23FM32
TC23FM33

UE 4 - Statut des personnes dans l'Eglise	6 ECTS/coef 2
--	---------------

Les ministres sacrés : M. Ky-Zerbo
La vie consacrée : Mme Bamberg
Les fidèles laïcs : M. Joubert

TC23FM41
TC23FM42
TC23FM43

UE 5 – Droit sacramentaire (2)	6 ECTS/coef 2
L'ordre : M. Ky-Zerbo	TC23FM51
Le mariage : M. Ky-Zerbo	TC23FM52
UE 6 - Préparation aux professions canoniques	6 ECTS/coef 2
Procédures matrimoniales : Mme Bamberg	TC23FM61
Jurisprudence canonique matrimoniale : Mme Bamberg	TC23FM62
Stage en communauté (STAC) : M. Ky-Zerbo	TC23FM63
UE 7 – UE d'ouverture	3 ECTS/coef 1

A choisir au sein de l'offre de formation de la Faculté de théologie catholique

Mise à niveau théologique : M. Joubert, responsable (tutorat)

Les étudiants en Licence de droit canonique qui n'ont pas la formation théologique requise sont tenus de prendre contact avec le responsable de la mise à niveau théologique qui déterminera avec eux les modalités de cette mise à niveau et de son suivi.

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

SEMESTRE L-S5

Durant le semestre L-S5, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les unités d'enseignement (UE) 3, 4, 5 et 6 par :

- un TM1 : le TM1 consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3000 caractères. Le TM1 est adressé à l'enseignant au plus tard à la fin du mois d'octobre ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10% de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE 3 (M. Aoun), 4 (M. Ky-Zerbo), 5 (M. Joubert) et 6 (Mme Bamberg).
- un TM2 : le TM2 consiste en un dossier de 6 pages maximum (l'équivalent de 12000 caractères) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la mi-décembre et fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40% de la note globale de l'UE).

➤ un contrôle oral (ORA) : ce contrôle porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE au mois de janvier et fait l'objet d'une note N3 (représentant 50% de la note globale de l'UE).

Pour la rédaction des travaux à la maison (TM), les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation suivantes :

- indiquer en tête de chaque TM le numéro précis de l'UE, le cours et le sujet choisis, le nom (*NB* : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second le nom d'épouse), l'adresse (postale et électronique) du (de la) candidate et le nom du correcteur
- numéroter les pages ;
- envoyer les travaux par courrier électronique en format Word ou/et PDF en prenant soin de bien renseigner l'objet du message.

Les UE 1 et 2 (LVE et Méthodologie de recherche universitaire) sont soumises aux modalités prévues pour ce type d'UE.

L'UE 7 (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, celui-ci est validé de manière progressive, d'abord à travers la formulation de la problématique et l'élaboration du plan de travail convenu avec l'enseignant, envoyé au plus tard à la fin du mois d'octobre (N1, représentant 10% de la note globale de l'UE), ensuite grâce à l'évaluation d'un TM portant sur un sujet arrêté avec l'enseignant en charge de l'UE, adressé à ce dernier avant la mi-décembre (N2, représentant 40% de la note globale de l'UE), et enfin suite à un entretien oral (ORA) d'une durée maximale de 30 minutes au mois de janvier (N3, représentant 50% de la note globale de l'UE).

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

SEMESTRE L-S6

Durant le semestre L-S6, l'évaluation continue intégrale (ECI) s'effectue pour les unités d'enseignement (UE) 3, 4 et 5 par :

➤ un TM1 : le TM1 consiste en un texte présentant une idée force d'une thématique proposée par un enseignant intervenant dans le cadre de l'UE concernée, dans la limite de 3000 caractères. Le TM1 est adressé à l'enseignant au plus tard à la mi-février ; il fait l'objet d'un premier commentaire de la part de celui-ci et d'une note N1 (représentant 10% de la note globale de l'UE) pour chacune des UE, à savoir les UE 3 (M. Aoun), 4 (M. Joubert) et 5 (M. Ky-Zerbo).

➤ un TM2 : le TM2 consiste en un dossier de 6 pages maximum (l'équivalent de 12000 caractères) sur un sujet arrêté avec un enseignant de l'UE ; il est envoyé directement à celui-ci avant la fin du mois de mars et

fait l'objet d'une correction par l'enseignant concerné et d'une note N2 (représentant 40% de la note globale de l'UE).

➤ un contrôle oral (ORA) pour l'UE3 et, pour les UE 4 et 5, un oral ou un écrit (ORA/ECR) : le contrôle oral porte sur l'ensemble des cours de l'UE ; il consiste en un entretien au mois de mai d'une durée maximale de 30 minutes avec un enseignant de l'UE ; le contrôle écrit consiste en un examen écrit anonyme d'une durée de 4h au mois de mai, portant alternativement sur l'ensemble des cours de l'UE 4 ou de l'UE 5. Ce contrôle, oral ou écrit, fait l'objet d'une note N3 (représentant 50% de la note globale de l'UE).

Les UE 1 et 2 (LVE et Méthodologie du travail universitaire) sont soumises aux modalités prévues pour ce type d'UE.

L'UE 6 est évaluée par :

➤ un rapport de stage en communauté (STAC) (N1, représentant 50% de la note globale de l'UE). Pour ce stage d'au moins 24h, on tiendra compte des nécessités inhérentes aux lieux de stage. Les étudiants se mettront en rapport avec l'enseignant concerné qui donnera ou non son accord aux propositions qui lui seront faites.

➤ deux contrôles oraux (ORA) portant sur les procédures matrimoniales (N2, représentant 25% de la note globale de l'UE) et sur la jurisprudence canonique matrimoniale (N3, représentant 25% de la note globale de l'UE) au mois de mai d'une durée maximale de 30 minutes chacun.

L'UE 7 (choix libre) est validée suivant les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué.

Une UE est validée par le jury si l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leur coefficient, s'opère à l'intérieur de l'UE sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres L-S5 et L-S6.

Un dispositif « seconde chance » est prévu. Il permettra à l'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne à l'une des épreuves d'en bénéficier afin d'améliorer sa note. L'étudiant prendra l'initiative de contacter l'enseignant concerné afin d'envisager avec lui un entretien personnalisé au cours duquel lui seront exposées les difficultés et détaillées les lacunes constatées. L'épreuve de « seconde chance » relève du même type de contrôle que celui de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (TM1 et TM2), l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un

certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (contrôles oraux), l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Une épreuve de remplacement est alors organisée. Le calendrier et les modalités en sont fixés à l'avance. Le type d'épreuve de remplacement peut être différent de celui de l'épreuve initiale. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place est obligatoire.

Obtention de la Licence en droit canonique

La Licence en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres L-55 et L-56 est au moins égale à 10/20.

MASTER DE DROIT CANONIQUE

RESPONSABLE

M. AOUN

Les cours de la 1^{ère} année de Master de droit canonique (M-S1 et M-S2) combinent l'enseignement à distance (EAD) et des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :

- **30 septembre au 4 octobre 2019** pour la session du 1^{er} semestre,
- **13 au 17 janvier 2020** pour la session du 2^e semestre.

La formation en 2^{ème} année de Master de droit canonique (M-S3 et M-S4) est organisée sous forme de sessions mensuelles bloquées, auxquelles s'ajoute la participation à un projet de recherche en M-S4.

Pour le M-S3 (1^{er} semestre de l'année 2019-2020), les sessions auront lieu les ::

Mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 septembre 2019
Mardi 5, mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 novembre 2019
Mardi 26, mercredi 27, jeudi 28, vendredi 29 novembre 2019
Mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20 décembre 2019

Pour le M-S4 (2^{ème} semestre de l'année 2019-2020), les sessions auront lieu les :

Lundi 27, mardi 28, mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 janvier 2020
Mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6 mars 2020
Mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 mars 2020

La rédaction et la soutenance d'un mémoire conditionnent l'obtention du Master de droit canonique (soutenance avant la mi-mai pour la 1^{ère} session et avant la mi-septembre pour la 2^{ème} session).

NB : Les étudiants en Master de droit canonique prendront part aux différentes manifestations scientifiques (colloques, journées d'études, conférences...) organisées ou coorganisées par l'Institut de droit canonique au cours de l'année universitaire 2019-2020

PROGRAMME

MASTER 1^{ère} ANNÉE – SEMESTRE M-S1

UE 1 – Langues vivantes étrangères	3 ECTS/coef 1
LVE, latin canonique obligatoire : M. Joubert	TC23GM11
UE 2 – Théologie et philosophie du droit	9 ECTS/coef 3
Théologie du droit canonique : M. Joubert	TC23GM21
Philosophie du droit : M. Aoun	TC23GM22
UE 3 – Histoire des institutions canoniques	6 ECTS/coef 2
Histoire des institutions canoniques en Occident : M. Eckert	TC23GM31
Histoire des institutions canoniques en Orient : M. Aoun	TC23GM32
UE 4 – Droit canonique oriental	9 ECTS/coef 3
La codification du droit canonique oriental : M. Aoun	TC23GM41
Introduction au Code des canons des Eglises orientales : M. Aoun	TC23GM42
UE 5 – UE d'ouverture	3 ECTS/coef 1
Les institutions européennes et les Eglises : M. Aoun	TC23GM51

MASTER 1^{ère} ANNÉE – SEMESTRE M-S2

UE 1 – Droit canonique actuel	9 ECTS/coef 3
Biens et finances de l'Eglise : Mme Bamberg	TC23HM11
Jurisprudence canonique matrimoniale, pénale et administrative : Mme Bamberg	TC23HM12
Stage en Officialité : Mme Bamberg, Mme Denkha, Mme Fady	TC23HM13

UE 2 – Relations de l’Eglise avec les sociétés civiles

6 ECTS/coef 2

Histoire des relations Eglises-Etats : Mme Pauthier

TC23HM21

Droit français et européen des religions : M. Messner

TC23HM22

Eléments de droit civil : M. Aoun

TC23HM23

UE 3 – Enseignement et moyens de communications de l’Eglise

6 ECTS/coef 2

Fonction d’enseignement de l’Eglise : Mme Bamberg

TC23HM31

Droit missionnaire : M. Ky-Zerbo

TC23HM32

UE 4 – Initiation à la recherche et établissement du projet personnel

6 ECTS/coef 2

Initiation à la recherche : M. Aoun, Mme Bamberg, M. Joubert, M. Ky-Zerbo

TC23HM41

Suivi du dossier personnel : M. Aoun, Mme Bamberg, M. Joubert, M. Ky-Zerbo

TC23HM42

UE 5 – UE d’ouverture

3 ECTS/coef 1

A choisir au sein de l’offre de formation de la Faculté de théologie catholique**MODALITES D’EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES**

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

SEMESTRES M-S1

Durant le semestre M-S1, le contrôle se fait :

- par des contrôles continus. Ils consistent en l’élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d’examens ;
- par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l’ensemble des cours de l’Unité d’Enseignement (UE) ;
- les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;
- l’UE d’ouverture est validée selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l’étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Une UE est validée si l’étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d’une UE, affectées de leurs coefficients, s’opère à l’intérieur d’une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d’une session à l’autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

SEMESTRES M-S2

Durant le semestre M-S2, le contrôle se fait :

- par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;
- par l'évaluation du rapport de stage en Officialité.
- par l'évaluation du projet de recherche réalisé sous la responsabilité d'un enseignant de l'équipe pédagogique du Master.
- L'UE d'ouverture est validée selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les semestres (M-S1 et M-S2).

La 1^{ère} année de Master en droit canonique est obtenue si la moyenne des semestres M-S1 et M-S2 est au moins égale à 10/20.

NB : La présence aux sessions d'enseignement sur place est obligatoire.

MASTER 2^{ème} ANNÉE – SEMESTRE M-S3

UE 1 - Histoire des sources du droit	9 ECTS/coef 3
Histoire des sources du droit canonique occidental : Mme Tuffery-Andrieu, M. Eckert	TC23KM11
Histoire des sources du droit canonique oriental : M. Aoun	TC23KM12
Institutions du droit romain : M. Aoun	TC23KM13
UE 2 - Actualité du droit canonique et des institutions d'Eglise	9 ECTS/coef 3
Epistémologie du droit canonique : M. Joubert	TC23KM21
Evolutions canoniques actuelles du droit et des institutions d'Eglise : Mme Bamberg, M. Ky-Zerbo	TC23KM22

UE 3 - Droits comparés des religions	6 ECTS/coef 2
---	---------------

Droits des Eglises et communautés ecclésiales non catholiques : M. Aoun, M. Messner	TC23KM31
Droits internes des autres religions : M. Aoun, Mme Atlan	TC23KM32

UE 4 – LVE et sources d’informations	6 ECTS/coef 2
---	---------------

LVE, latin canonique obligatoire : M. Joubert	TC23KM41
Sources d’information multilingues en droit canonique et en droit des religions (allemand, anglais, italien, espagnol) : Mme Curtit	TC23KM42

MASTER 2^{ème} ANNÉE – SEMESTRE M-S4

UE 1 - Jurisprudence canonique	6 ECTS/coef 2
---------------------------------------	---------------

Jurisprudence canonique matrimoniale, pénale et administrative. Etude de cas : Mme Bamberg, Mme Denkha, Mme Fady, M. Ky-Zerbo	TC23LM11
--	----------

UE 2 - Projet de recherche	6 ECTS/coef 2
-----------------------------------	---------------

Participation à un projet collectif de recherche : M. Aoun, Mme Bamberg, M. Joubert, M. Ky-Zerbo	TC23LM21
--	----------

UE 3 - Mémoire	18 ECTS/coef 6
-----------------------	----------------

Initiation à la recherche et à la rédaction de mémoire : Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert	TC23LM31
Mémoire : Mme Bamberg, M. Aoun, M. Ky-Zerbo, M. Joubert	TC23LM32

MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

SEMESTRES M-S3

Durant le semestre M-S3, le contrôle des connaissances se fait par :

- un contrôle continu portant au choix sur l'UE1 ou l'UE2. Il consiste en l'élaboration d'un dossier à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;
- un examen écrit de 4 heures portant sur l'UE qui n'aura pas été choisie par l'étudiant pour la réalisation du contrôle continu ;
- un grand oral (exposé-discussion) portant sur la totalité des enseignements du 1^{er} semestre. Le sujet, tiré au sort, est préparé en loge pendant 2 heures. Pour cette préparation, l'étudiant ne peut éventuellement utiliser que les documents autorisés par le jury. La discussion porte ensuite sur les autres UE du semestre, en plus de celle qui a fait l'objet de l'exposé oral ;
- l'UE4 suit en matière d'évaluation des connaissances la procédure fixée par les enseignants du module.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

SEMESTRES M-S4

Durant le semestre M-S4, le contrôle des connaissances se fait par :

- un contrôle continu (exposé oral ou travail écrit) portant sur l'UE1 ;
- la participation à un projet de recherche.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

L'étudiant rédige un mémoire sous la direction d'un enseignant. Le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire quinze jours avant la date de soutenance.

Il y a compensation entre les semestres M-S3 et M-S4.

La 2^{ème} année de Master est obtenue si la moyenne des semestres M-S3 et M-S4 est au moins égale à 10/20.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (contrôle continu), l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (contrôles écrits et oraux, projet de recherche), l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. La note est alors neutralisée par le président de jury. En revanche, en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

NB : La présence aux sessions d'enseignement mensuelles bloquées sur place est obligatoire.

Le diplôme de Master est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale des quatre semestres, sans pondération des semestres, égale ou supérieure à 10/20. L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master.

Une session de rattrapage est organisée pour chacun des quatre semestres du Master. Elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage. L'étudiant qui le souhaite peut cependant renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la session principale.

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du responsable du diplôme.

Diplôme intermédiaire de Maîtrise : la réussite à ce diplôme repose sur la validation de la 1^{ère} année du Master. La note résulte de la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

NOTES PERSONNELLES



A series of horizontal gray lines providing a space for writing notes.